

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DES FINANCES



# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DES FINANCES

#### NOTE

Sauf indication contraire, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion présente les résultats pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022. Ce document repose sur les données disponibles au 30 juin 2022 ou dans les comptes publics 2021-2022. Les données des années 2019-2020 et 2020-2021 sont celles présentées dans le rapport annuel de gestion de ces années respectives.

Rapport annuel de gestion 2021-2022

Dépôt légal – Novembre 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 2368-8912 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2022

# TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE .....	V
MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE.....	VII
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES .....	IX
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE .....	XI
<b>1. L'ORGANISATION .....</b>	<b>1</b>
1.1 L'organisation en bref.....	1
1.2 Faits saillants .....	2
<b>2. LES RÉSULTATS .....</b>	<b>4</b>
2.1 Plan stratégique .....	4
2.2 Déclaration de services aux citoyens.....	15
<b>3. LES RESSOURCES UTILISÉES .....</b>	<b>20</b>
3.1 Utilisation des ressources humaines .....	20
3.2 Utilisation des ressources financières.....	23
3.3 Utilisation des ressources informationnelles.....	28
<b>4. AUTRES EXIGENCES .....</b>	<b>32</b>
4.1 Gestion et contrôle des effectifs.....	32
4.2 Développement durable .....	33
4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics .....	34
4.4 Accès à l'égalité en emploi .....	35
4.5 Allègement réglementaire et administratif.....	39
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	41
4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration.....	43
4.8 Politique de financement des services publics .....	44



## MESSAGE DU MINISTRE

---

La présidence de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec



J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère des Finances, conformément à la Loi sur l'administration publique. Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère et de ses principales réalisations.

Dans une autre année mouvementée, marquée par la pandémie, le ministère des Finances a été au cœur des actions du gouvernement en aidant les citoyennes, les citoyens et les entreprises et en préparant notre économie à profiter pleinement de la reprise. Notre économie et nos finances publiques sont solides, l'équilibre budgétaire est visible à l'horizon et la diminution du poids de la dette a repris.

Je tiens à remercier toutes les équipes du ministère des Finances pour leur travail et leur soutien de tous les instants.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,



Eric Girard  
Québec, novembre 2022



## MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

---

Monsieur Eric Girard  
Ministre des Finances



Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère des Finances.

Ce rapport présente les résultats enregistrés au Ministère pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022. Il a été préparé selon les exigences de la Loi sur l'administration publique.

Le rôle du Ministère auprès des autorités politiques est déterminant, particulièrement dans le contexte actuel, où une nouvelle normalité d'après-pandémie commence à s'établir durablement au Québec et où se pointe le défi du retour à l'équilibre budgétaire.

Encore une fois cette année, toutes les équipes du ministère des Finances ont livré une prestation de qualité, ce qui a permis au Ministère de poursuivre efficacement sa mission au sein du gouvernement. Je tiens à remercier l'ensemble du personnel pour son engagement continu ainsi que son professionnalisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink that reads "Julie Gingras". The signature is fluid and cursive.

Julie Gingras  
Québec, novembre 2022



# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

---

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la responsabilité de la sous-ministre des Finances et des membres du comité de direction du Ministère. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

À notre avis, le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère des Finances :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs et les résultats atteints.

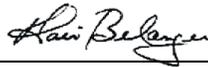
Nous déclarons que les données et les contrôles contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.



Julie Gingras  
Sous-ministre



François Leclerc  
Sous-ministre associé à la politique  
budgétaire et à l'économie



Alain Bélanger  
Sous-ministre adjoint au  
financement, à la gestion de la dette  
et aux opérations bancaires et  
financières



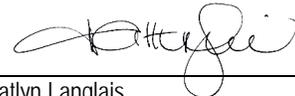
Bertrand Cayouette  
Sous-ministre adjoint aux politiques  
fiscales aux entreprises, au développement  
économique et aux sociétés d'État



Marc Grandisson  
Sous-ministre adjoint au droit  
fiscal, à l'optimisation des revenus  
et aux politiques locales et  
autochtones



Martin Guérard  
Sous-ministre adjoint aux relations  
fédérales-provinciales et aux  
politiques financières



Katlyn Langlais  
Sous-ministre adjointe à la politique  
budgétaire



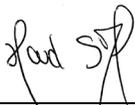
Lucie Pageau  
Sous-ministre adjointe et  
contrôleuse des finances



Carl Poulin  
Sous-ministre adjoint aux politiques  
aux particuliers et aux impacts  
climatiques



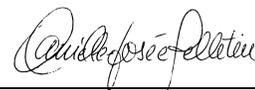
Eric Stevenson  
Sous-ministre adjoint aux politiques  
relatives aux institutions financières et au  
droit corporatif



David St-Martin  
Directeur général de l'organisation  
du budget, de l'administration et  
du secrétariat



Jean-François Lord  
Directeur des affaires juridiques



Danielle-Josée Pelletier  
Directrice des communications

Québec, novembre 2022



# RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

---

Madame Julie Gingras  
Sous-ministre des Finances

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère des Finances, dont l'exercice s'est terminé le 31 mars 2022. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la haute direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés au cours de notre examen.

Cet examen est conforme aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*. Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur les informations examinées. Ces travaux ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022*.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère des Finances ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La chef d'équipe de l'audit interne,  
des enquêtes et de l'évaluation de programme  
et responsable de l'audit interne,

*Rachel Gagné, CISA*

Rachel Gagné, CISA  
Québec, novembre 2022



# 1. L'ORGANISATION

---

## 1.1 L'organisation en bref

### Mission

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

### Vision

Le Ministère a pour vision d'être une organisation innovante et agile qui vise à donner au Québec les moyens financiers de demeurer maître de ses choix économiques et sociaux.

### Valeurs

Le Ministère appuie son action sur les valeurs gouvernementales, en insistant sur la compétence et le respect. Ces deux valeurs se manifestent à travers le professionnalisme des équipes du Ministère, qui conjuguent leurs connaissances dans un esprit de collaboration, de transparence, de rigueur et d'excellence pour les mettre avec fierté au service du Québec.

### Contexte dans lequel évolue le Ministère

Le gouvernement s'est donné comme objectifs de créer de la richesse et de développer le potentiel de l'économie. Le Ministère joue un rôle primordial dans l'atteinte de ces objectifs en assurant une bonne gestion des finances publiques et en mettant en place un régime fiscal compétitif pour les particuliers et les sociétés. Les décisions prises par le Ministère sont fortement tributaires du contexte économique et démographique.

Par ailleurs, le Ministère se concentre sur l'amélioration de la performance organisationnelle et de la qualité de ses services. Les travaux à ce sujet permettent la création de plans d'action ciblés, qui appuient la réalisation du Plan stratégique 2019-2023 du Ministère.

### Chiffres clés

Chiffres clés	Description
656 personnes	Effectif du Ministère
121,3 millions de dollars	Dépenses du Ministère <sup>(1)</sup>
135,5 milliards de dollars	Prévision des revenus contenue dans le budget du Québec en 2021-2022
501 milliards de dollars	Valeur des paiements effectués en 2021-2022
219 milliards de dollars	Valeur des virements électroniques faits et des chèques émis
170 595 personnes	Nombre de clients d'Épargne Placements Québec

(1) Les dépenses excluent le service de la dette et la bonification ponctuelle du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

## 1.2 Faits saillants

### 44 publications sur le site Web du Ministère, dont :

- *Comptes publics 2020-2021*
- *Le point sur la situation économique et financière – Automne 2021*
- *Budget 2022-2023 – Discours sur le budget*
- 9 bulletins d'information
- 11 rapports mensuels des opérations financières



### Conclusion de l'accord asymétrique concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants

Un accord qui permettra au Québec de recevoir 6 milliards de dollars sur 5 ans et qui réitère la compétence exclusive du Québec dans les domaines de l'apprentissage et de la garde d'enfants



### Confirmation de la cote de crédit du Québec dans la catégorie « AA »

Perspective stable également attribuée au Québec par les six agences de notation



### Consultations auprès de groupes d'intérêt

- 95 groupes rencontrés et plus de 325 mémoires publiés à l'occasion des consultations prébudgétaires
- 12 propositions reçues dans le cadre de la consultation pour assurer une saine gestion des finances publiques menée auprès de la communauté des économistes universitaires



### Sanction de 2 lois

- Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier
- Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions



### Des outils interactifs pour la population

- Calculateurs et statistiques en ligne (statistiques fiscales des particuliers et dépenses fiscales) consultés par 171 012 utilisateurs
- Calculateur sur le coût de garde quotidien consulté à lui seul par 86 234 utilisateurs



## Refonte des crédits d'impôt pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique

Une refonte basée sur une approche de développement économique et de transition énergétique



## Nouvelle section Web présentant les mesures écofiscales

Conçue pour présenter les différentes mesures écofiscales mises en place au Québec qui visent à appuyer des actions de nature environnementale



## Transformation numérique du système SAGIR

Ce système comptable gouvernemental permettant dorénavant la collecte des informations financières liées aux initiatives budgétaires du gouvernement



## Des états financiers présentant un portrait plus juste des finances publiques

Après le changement d'application comptable de la norme sur les paiements de transfert, obtention d'un rapport du Vérificateur général du Québec sans réserve, une première depuis 9 ans



## Formations du Contrôleur des finances



- 51 séances de formation offertes virtuellement à un total de 2 705 participants
- 4 ateliers d'échanges « Rendez-vous CF » sur le système comptable du gouvernement, comportant en moyenne 113 participants

## Un régime fiscal des sociétés favorable à l'investissement

Taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement du Québec de 44 % sous la moyenne canadienne, ce qui se compare avantageusement sur le plan international



## Amélioration de la gouvernance des sociétés d'État

Présentation de la Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives



## 2. LES RÉSULTATS

Le ministère des Finances appuie sa reddition de comptes sur les objectifs contenus dans son Plan stratégique 2019-2023, lequel s'articule autour de trois enjeux : le potentiel économique du Québec, la justesse des prévisions ainsi que la transparence et l'accessibilité de l'information.

Le présent rapport fournit les résultats en matière de développement durable basés sur le Plan d'action de développement durable 2015-2020 du Ministère, plan qui a été prolongé d'une autre année et modifié pour ajuster certaines cibles. Le détail des résultats est présenté à la section 4.2.

Le rapport présente aussi les résultats relatifs à la déclaration de services aux citoyens et ayant trait aux autres exigences découlant de lois, de politiques et de divers documents gouvernementaux.

### 2.1 Plan stratégique

#### Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

##### Enjeu 1 : Potentiel économique du Québec

##### Orientation 1 : Assurer une gestion saine et responsable des finances publiques du Québec

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Pages
1.1 Maintenir l'équilibre budgétaire	Solde budgétaire (avant utilisation de la réserve de stabilisation)	Maximum de -8,3 milliards de dollars	-0,8 milliard de dollars Cible atteinte	6
1.2 Réduire le poids de la dette	Ratio de la dette brute sur le PIB	≤ 2020-2021	41,8 % Cible atteinte	7
	Ratio de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB	< 2020-2021	20,8 % Cible atteinte	7
1.3 Améliorer la cote de crédit	Pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit minimale de catégorie AA	100 %	100 % Cible atteinte	8
1.4 Viser un coût avantageux pour le financement des emprunts	Écart du taux d'emprunt sur la moyenne annuelle des nouveaux emprunts 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario	Maintenir un écart favorable entre 0 et 15 points centésimaux	Écart favorable de 4,6 points centésimaux Cible atteinte	9

## Orientation 2 : Rendre le régime fiscal plus compétitif et incitatif

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Pages
2.1 Augmenter le revenu disponible des Québécois	Écart du revenu disponible des ménages par habitant au Québec par rapport à l'Ontario	Réduction d'au moins 0,75 point de pourcentage par rapport à 2018	Écart de 10,06 % : réduction de 3,2 points de pourcentage par rapport à 2018  Cible atteinte	10
2.2 Offrir un régime fiscal des sociétés concurrentiel à l'égard des investissements	Taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement des sociétés	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	44 % sous la moyenne canadienne  Cible atteinte	11

## Enjeu 2 : Justesse des prévisions

### Orientation 3 : Améliorer les prévisions

Objectif	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Pages
3.1 Améliorer les prévisions soutenant l'élaboration du cadre financier	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus autonomes	Moins de 4 %	13,9 %  Cible non atteinte	12
	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus de transferts fédéraux	Moins de 3 %	1,8 %  Cible atteinte	13
	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale du service de la dette	Moins de 10 %	0,3 %  Cible atteinte	13

## Enjeu 3 : Transparence et accessibilité de l'information

### Orientation 4 : Diffuser une information plus transparente et accessible

Objectif	Indicateur	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Page
4.1 Augmenter la diffusion numérique des documents et des données financières	Nombre de nouveaux jeux de données ouvertes diffusés sur le site Web de Données Québec	3	6  Cible atteinte	14

## Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

### Enjeu 1 : Potentiel économique du Québec

Orientation 1 : Assurer une gestion saine et responsable des finances publiques du Québec

Objectif 1.1 : Maintenir l'équilibre budgétaire

**Contexte lié à l'objectif :** Le maintien de l'équilibre budgétaire nécessite une gestion responsable des finances publiques et exige que les dépenses soient établies en fonction de l'évolution des revenus. Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, le gouvernement atteint l'équilibre lorsque le solde budgétaire – pour chaque année financière – est nul ou affiche un excédent. Ce solde tient compte des versements au Fonds des générations et des opérations effectuées dans la réserve de stabilisation.

**Indicateur 1 : Solde budgétaire (avant utilisation de la réserve de stabilisation)**

(mesure de départ : 0)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	≥ 0	Maximum de -15,0 milliards de dollars	Maximum de -8,3 milliards de dollars	Maximum de -7,0 milliards de dollars
Résultats	Maintien de l'équilibre budgétaire Cible atteinte	-10,8 milliards de dollars Cible atteinte	-0,8 milliard de dollars Cible atteinte	

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les cibles établies en fonction du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020* prévoyaient un déficit budgétaire de 8,3 milliards de dollars pour 2021-2022. Ce déficit avait été révisé à la hausse dans le plan budgétaire 2021-2022, atteignant ainsi 12,3 milliards de dollars pour 2021-2022.

Toutefois, la reprise de l'activité économique plus forte que prévu observée en 2021 a eu un effet positif important sur les finances publiques en générant des revenus autonomes additionnels. Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement ont notamment été révisés à la hausse de 12,7 milliards de dollars en 2021-2022 depuis le plan budgétaire 2021-2022, soit une hausse plus importante que celle des dépenses supplémentaires liées à la pandémie.

Selon les comptes publics 2021-2022, le déficit budgétaire atteint 0,8 milliard de dollars au 31 mars 2022. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le gouvernement a atteint l'équilibre budgétaire en utilisant la réserve de stabilisation pour un montant équivalent.

## Objectif 1.2 : Réduire le poids de la dette

**Contexte lié à l'objectif :** La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB. La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique grâce à l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité. La réduction du poids de la dette permettra notamment au Québec d'assurer un financement stable des principales missions de l'État et de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population.

### Indicateur 2 : Ratio de la dette brute sur le PIB

(mesure de départ : 46,1 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	≤ 45,5 %	≤ 50,5 %	≤ 2020-2021	≤ 2021-2022
Résultats	Cible atteinte	Cible atteinte	41,8 % Cible atteinte	

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Au 31 mars 2022, le ratio de la dette brute au PIB est de 41,8 %, soit 5,2 points de pourcentage en deçà du niveau de 2020-2021 (47,0 %), en raison de l'amélioration de la situation budgétaire et de la hausse du PIB. Le niveau de 2020-2021 a été établi sur la base des comptes publics 2021-2022.

### Indicateur 3 : Ratio de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB

(mesure de départ : 25,6 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	≤ 24,5 %	≤ 24,6 %	< 2020-2021	< 2021-2022
Résultats	Cible atteinte	Cible non atteinte	20,8 % Cible atteinte	

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Au 31 mars 2022, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB est de 20,8 %, soit 3,4 points de pourcentage en deçà du niveau de 2020-2021 (24,2 %), en raison de l'amélioration de la situation budgétaire et de la hausse du PIB. Le niveau de 2020-2021 a été établi sur la base des comptes publics 2021-2022.

### Objectif 1.3 : Améliorer la cote de crédit

**Contexte lié à l'objectif :** Une meilleure cote de crédit se traduit par un accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt plus avantageux.

Six agences de notation évaluent la qualité de crédit du Québec, les plus importantes étant Moody's, Standard & Poor's (S&P), Fitch Ratings (Fitch) et DBRS Morningstar (DBRS). Le 12 novembre 2019, DBRS a augmenté la cote de crédit du Québec d'un échelon, la faisant passer de A (high) à AA (low). Une cote de crédit dans la catégorie AA accordée par DBRS représente un niveau jamais atteint pour le Québec. Le gouvernement vise le maintien de sa cote par le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction du poids de la dette.

#### **Indicateur 4 : Pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit minimale de catégorie AA**

(mesure de départ : 75 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte	

#### **Explication du résultat obtenu en 2021-2022**

Les quatre principales agences (Moody's, S&P, Fitch et DBRS) attribuent au Québec une cote de crédit dans la catégorie AA.

En 2021-2022, malgré les fortes turbulences causées par la pandémie, toutes les agences de notation ont confirmé la cote de crédit du Québec et lui ont attribué une perspective stable.

De manière générale, les agences de notation ont souligné que le Québec était entré dans la crise sanitaire en occupant une position économique et financière favorable. Elles ont fait valoir que le Québec comptait sur une économie forte et diversifiée et que l'engagement du gouvernement à revenir à l'équilibre budgétaire démontrait une saine gestion des finances publiques. Les agences ont également souligné que le maintien des versements au Fonds des générations était un élément positif.

Au cours du printemps et de l'été 2022, les principales agences ont de nouveau confirmé la cote de crédit du Québec avec perspective stable. L'agence de notation Japan Credit Rating Agency (JCR) a, quant à elle, augmenté la cote de crédit du Québec de AA+ à AAA. Jamais la cote de crédit attribuée par cette agence au Québec n'avait atteint un tel niveau.

## Objectif 1.4 : Viser un coût avantageux pour le financement des emprunts

**Contexte lié à l'objectif :** Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible en appliquant une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

Au cours des 35 dernières années, le Québec s'est financé en moyenne, pour des emprunts de 10 ans, à plus de 10 points centésimaux par rapport à l'Ontario (ex. : 3,10 % au Québec contre 3 % en Ontario). Toutefois, depuis 2017, le Québec est capable de financer ses emprunts à un coût plus bas que celui de l'Ontario. Cette situation exceptionnelle résulte d'une gestion rigoureuse des finances publiques et de la situation fiscale moins favorable en Ontario.

### Indicateur 5 : Écart du taux d'emprunt sur la moyenne annuelle des nouveaux emprunts 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario

(mesure de départ : 5 points centésimaux)

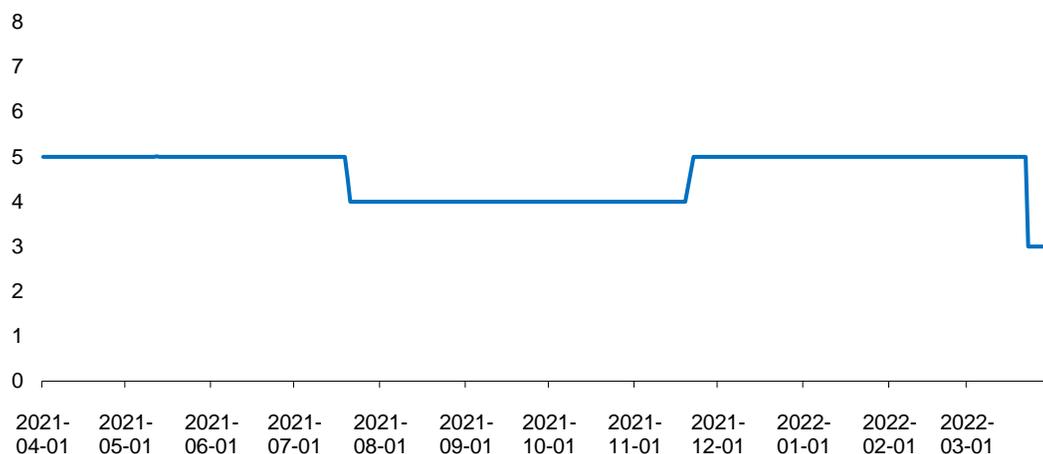
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	Maintenir un écart favorable entre 0 et 5 points centésimaux	Maintenir un écart favorable entre 0 et 10 points centésimaux	Maintenir un écart favorable entre 0 et 15 points centésimaux	Maintenir un écart favorable entre 0 et 20 points centésimaux
<b>Résultats</b>	Écart favorable de 4,9 points centésimaux Cible atteinte	Écart favorable de 3,9 points centésimaux Cible atteinte	Écart favorable de 4,6 points centésimaux Cible atteinte	

Note : La valeur zéro indique un taux d'emprunt identique.

### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour l'année financière 2021-2022, l'écart favorable du taux d'emprunt moyen pour les nouveaux emprunts de 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario est de 4,6 points centésimaux.

### Écart de rendement Québec-Ontario sur les titres à long terme (10 ans) (en points centésimaux)



Source : PC-Bond.

## Orientation 2 : Rendre le régime fiscal plus compétitif et plus incitatif

### Objectif 2.1 : Augmenter le revenu disponible des Québécois

**Contexte lié à l'objectif :** Le gouvernement s'est donné comme priorité de remettre de l'argent dans les poches des citoyens. Dans cette perspective, le Ministère se donne comme objectif de réduire l'écart du revenu disponible des ménages par habitant au Québec par rapport à l'Ontario.

### Indicateur 6 : Écart du revenu disponible des ménages par habitant au Québec par rapport à l'Ontario

(mesure de départ : écart de 14,5 % en 2018, révisé à 13,27 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Réduction d'au moins 0,25 point de pourcentage par rapport à 2018	Réduction d'au moins 0,50 point de pourcentage par rapport à 2018	Réduction d'au moins 0,75 point de pourcentage par rapport à 2018	Réduction d'au moins 1 point de pourcentage par rapport à 2018
Résultats	Cible atteinte	Cible atteinte	Écart de 10,06 % : réduction de 3,2 points de pourcentage par rapport à 2018  Cible atteinte	

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le revenu disponible des ménages et les statistiques de la population au Québec et en Ontario ont été révisés depuis la détermination des cibles de cet objectif. L'écart du revenu disponible des ménages par habitant entre le Québec et l'Ontario était de 13,27 % en 2018 selon les statistiques disponibles le 28 juin 2022, alors qu'il était de 14,5 % sur la base des anciennes données.

Ainsi, la cible révisée pour 2021-2022 est un écart de 12,52 % ou moins, ce qui correspond à une réduction de l'écart d'au moins 0,75 point de pourcentage par rapport à 2018.

Sur la base des données disponibles le 28 juin 2022, le revenu disponible des ménages au Québec est passé de 29 491 \$ par habitant en 2018 à 34 849 \$ en 2021. De son côté, le revenu disponible des ménages en Ontario est passé de 33 404 \$ par habitant en 2018 à 38 354 \$ en 2021.

L'écart de 3 505 \$ entre les deux provinces en 2021 représente 10,06 % du revenu disponible des ménages par habitant du Québec.

La cible révisée de 12,52 % pour 2021-2022 est donc atteinte.

## Objectif 2.2 : Offrir un régime fiscal des sociétés concurrentiel à l'égard des investissements

**Contexte lié à l'objectif :** La compétitivité du régime fiscal des sociétés est un facteur déterminant qui contribue à stimuler les investissements des petites, moyennes et grandes entreprises. La compétitivité fiscale se reflète notamment dans le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement. Malgré un TEMI sur l'investissement avantageux par rapport à ses partenaires commerciaux canadiens et internationaux, le Québec fait face à un écart d'investissement et de productivité à combler.

### Indicateur 7 : Taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement des sociétés (mesure de départ : 40 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne
Résultats	44 % sous la moyenne canadienne Cible atteinte	35 % sous la moyenne canadienne Cible atteinte	44 % sous la moyenne canadienne Cible atteinte	

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La compétitivité du régime fiscal des entreprises est déterminante pour l'établissement d'un climat d'affaires permettant de stimuler les investissements. À cet effet, le Québec offre aux entreprises une fiscalité incitative à l'investissement en raison de mesures annoncées au cours des dernières années, notamment :

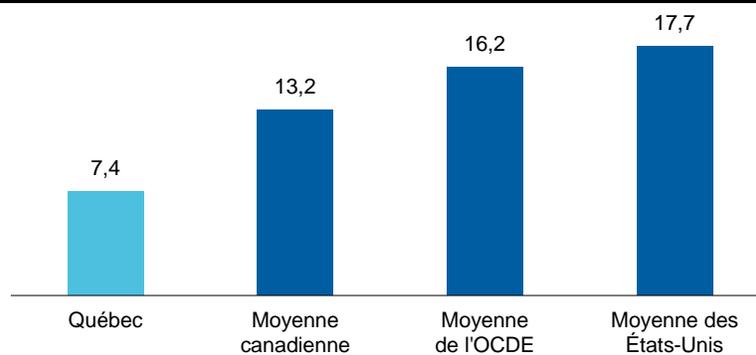
- les mesures d'amortissement accéléré;
- la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI);
- la réduction du taux d'imposition des PME au même niveau que celui de l'Ontario;
- la bonification du congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- la mise en place et la bonification du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i).

Selon les données disponibles en mars 2022, le Québec affiche un TEMI de 44 % sous la moyenne canadienne et qui se compare avantageusement sur le plan international.

Le TEMI moyen de l'ensemble des secteurs pour le Québec s'établissait à 7,4 % en 2021, comparativement à :

- 13,2 % en moyenne au Canada;
- 16,2 % en moyenne dans les pays de l'OCDE;
- 17,7 % en moyenne aux États-Unis.

#### Comparaison du TEMI du Québec et de certains territoires – 2021 (en pourcentage)



## Enjeu 2 : Justesse des prévisions

### Orientation 3 : Améliorer les prévisions

#### Objectif 3.1 : Améliorer les prévisions soutenant l'élaboration du cadre financier

**Contexte lié à l'objectif :** Les écarts entre les prévisions des revenus et des dépenses peuvent avoir des répercussions sur les services offerts à la population, par exemple les services en santé et en éducation.

**Indicateur 8 : Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus autonomes (mesure de départ : 5,5 %)**

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Moins de 4 %	Moins de 8 %	Moins de 4 %	Moins de 3 %
Résultats	2,2 % Cible atteinte	5,2 % Cible atteinte	13,9 % Cible non atteinte	

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement totalisent 103 687 millions de dollars en 2021-2022, en hausse de 13,9 % par rapport à la prévision du budget 2021-2022 (91 010 millions de dollars). L'écart de prévision de 13,9 % se situe au-dessus de la cible de 4 %. Cet écart (12 677 millions de dollars) reflète principalement la bonne tenue de l'activité économique en 2021, qui a eu un effet positif important sur les revenus autonomes. En effet, la croissance du PIB nominal a été révisée à la hausse de 6,5 points de pourcentage en 2021 pour s'établir à 12,5 %, contre une hausse de 6,0 % prévue lors du budget 2021-2022. La croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés a quant à elle été révisée de 14,6 points de pourcentage en 2021 pour s'établir à 16,8 %, en hausse par rapport à celle de 2,2 % prévue dans le budget 2021-2022.

À l'instar du Québec, les gouvernements provinciaux et le fédéral ont présenté, pour l'année 2021-2022, des révisions favorables de leurs revenus autonomes<sup>1</sup> dans leurs comptes publics, par rapport à la prévision du budget 2021-2022. C'est le cas notamment de l'Alberta, de l'Ontario et du gouvernement fédéral qui affichent respectivement une révision à la hausse de leurs revenus autonomes de 64,1 %, de 21,3 % et de 15,1 %.

<sup>1</sup> Pour les provinces, il s'agit des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement, et pour le fédéral, les revenus excluent les sociétés d'État.

**Indicateur 9 : Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des transferts fédéraux; le calcul de l'écart ne tiendra pas compte des ententes majeures récemment conclues avec le gouvernement fédéral**

(mesure de départ : 2,3 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Moins de 4 %	Moins de 4 %	Moins de 3 %	Moins de 3 %
Résultats	Cible atteinte	Cible atteinte	1,8 % Cible atteinte	

**Explication du résultat obtenu en 2021-2022**

En 2021-2022, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 29 184 millions de dollars, soit 2 285 millions de dollars de plus que prévu dans le budget 2021-2022 (26 899 millions de dollars). Ceci représente un écart de 8,5 % par rapport à la prévision du budget 2021-2022. Certaines initiatives du gouvernement fédéral ont été annoncées après le budget 2021-2022, dont l'accord asymétrique concernant les services de garde (660 millions de dollars en 2021-2022) ainsi que des sommes ponctuelles pour appuyer le système de santé (1 128 millions de dollars en 2021-2022). Une fois ces éléments pris en compte, l'écart de prévision est ramené à 1,8 %, ce qui est sous le maximum souhaité de 3 %.

**Indicateur 10 : Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale du service de la dette**

(mesure de départ : 7 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	— <sup>(1)</sup>	Moins de 14 %	Moins de 10 %	Moins de 6 %
Résultats	—	Cible atteinte	0,3 % Cible atteinte	

(1) Compte tenu de la fluctuation sur les marchés financiers, aucune cible n'avait été déterminée pour 2019-2020.

**Explication du résultat obtenu en 2021-2022**

Le service de la dette a été de 8 640 millions de dollars en 2021-2022, soit 27 millions de dollars (0,3 %) de plus que la prévision de 8 613 millions de dollars du budget 2021-2022. Cet écart s'explique par la hausse des taux d'intérêt qui a été compensée, en grande partie, par la diminution des besoins financiers résultant de l'amélioration de la situation budgétaire. L'écart de prévision de 0,3 % se situe sous le maximum souhaité de 10 %.

### Enjeu 3 : Transparence et accessibilité de l'information

#### Orientation 4 : Diffuser une information plus transparente et accessible

##### Objectif 4.1 : Augmenter la diffusion numérique des documents et des données financières

**Contexte lié à l'objectif :** Pour répondre, entre autres, aux demandes des chercheurs, des économistes et des analystes financiers et pour favoriser une plus grande transparence sur la situation économique et financière du Québec, le Ministère entend favoriser la diffusion de certaines informations sous forme de données ouvertes.

#### Indicateur 11 : Nombre de nouveaux jeux de données ouvertes diffusés sur le site Web de Données Québec

(mesure de départ : 0)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1	2	3	4
Résultats	1 Cible atteinte	3 Cible atteinte	6 Cible atteinte	

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En date du 31 mars 2022, le ministère des Finances avait procédé à la mise en ligne de six jeux de données dans la plateforme de partage Données Québec. Ainsi, le citoyen a maintenant accès aux données suivantes :

- Indice des bons du Trésor du Québec;
- Comptes publics du gouvernement : Dépenses consolidées par mission;
- Comptes publics du gouvernement : Revenus consolidés par source;
- Comptes publics du gouvernement : Surplus/déficits annuels;
- Cadre financier pluriannuel du gouvernement du Québec;
- Prévision des revenus et des dépenses par composante.

Avec la publication de six jeux de données en 2021-2022, le ministère des Finances a déjà atteint l'objectif qu'il s'était fixé de publier 10 nouveaux jeux de données sur l'horizon du Plan stratégique 2019-2023.

## 2.2 Déclaration de services aux citoyens

La qualité des services publics est fondamentale pour le ministère des Finances. Le personnel assure un suivi constant et rigoureux de tous les dossiers qui lui sont confiés, en tenant compte des particularités de chacun.

À cet égard, le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* fait état des résultats relatifs à la déclaration de services aux citoyens (DSC). Celle-ci présente l'ensemble des services offerts aux citoyens par le Ministère, dans les domaines suivants :

- l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- le congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- Épargne Placements Québec;
- les mesures fiscales liées au secteur financier;
- le Programme d'aide financière à l'investissement.

### La mise à jour de la déclaration de services aux citoyens a eu lieu en juin 2021.

#### Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Pour la période 2021-2022, 80 demandes ont été traitées dans les délais prescrits. Par ailleurs, les statistiques sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels du Ministère sont disponibles à la page 42 du présent rapport.

#### Congé fiscal pour grands projets d'investissement

Pour la période 2021-2022, le délai moyen pour le traitement des demandes relatives au congé fiscal pour grands projets d'investissement a été de 16 jours. Sur un total de 12 demandes de certificat initial ou d'attestation annuelle dont le traitement a été complété au cours de la période visée, 11 (92 %) ont été traitées à l'intérieur du délai cible de 30 jours.

Toujours pour la période 2021-2022, le délai moyen pour la transmission d'un accusé de réception a été de un jour. Tous les projets qui ont fait l'objet d'une demande de certificat initial ou d'attestation annuelle au cours de l'année ont reçu un accusé de réception à l'intérieur du délai de transmission cible de trois jours.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2021-2022.

#### Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Transmettre un accusé de réception dans un délai de trois jours	Pour 100 % des demandes	100 %	100 %
Traiter la demande de congé fiscal pour grands projets d'investissement dans un délai de 30 jours, après la réception du dossier complet	Pour 100 % des demandes	100 %	92 %
Effectuer un suivi dans un délai de un jour lors de la réception d'une plainte	Pour 100 % des plaintes reçues	Aucune plainte	Aucune plainte

## Épargne Placements Québec

### Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Épargne Placements Québec, responsable de la mise en marché des produits d'épargne du Québec, s'est fixé trois grands objectifs dans le cadre de sa DSC :

- susciter un haut niveau de confiance chez chacun de ses clients;
- s'assurer que la qualité de la relation avec sa clientèle est au cœur de ses activités quotidiennes;
- offrir des services de qualité répondant aux attentes de sa clientèle.

L'atteinte des engagements définis dans la DSC est mesurée périodiquement par des enquêtes de satisfaction. Les résultats du tableau suivant montrent, pour chacune des sept dimensions définies dans la DSC, le pourcentage des répondants qui ont donné une note d'au moins 8 sur 10.

### Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

#### Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Services confidentiels	Protéger la confidentialité de l'information contenue au dossier en mettant en place des contrôles rigoureux et en informant le personnel de ses obligations en matière de protection des renseignements personnels	89 %	90 %
	S'assurer que les règles et procédures relatives à la sécurité des transactions répondent aux plus hautes exigences en la matière		
	Assurer la confidentialité des renseignements personnels et permettre leur utilisation seulement aux fins prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels		
Fonctionnement efficace	Répondre promptement aux appels à l'intérieur d'un délai moyen inférieur à 75 secondes	86 %	81 %
	Traiter les transactions dans les meilleurs délais, soit dans les 24 heures si la demande est effectuée avant 14 h, et dans les 48 heures autrement		
	Enregistrer les transactions avec exactitude et maintenir à jour toute l'information contenue au dossier		
	Rappeler les clients dans un délai maximal d'un jour ouvrable		
	Effectuer un suivi des demandes de renseignements acheminées par le site Web dans un délai maximal de deux jours ouvrables		

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Information adéquate	Informier adéquatement sur les différents produits et services qui sont offerts	91 %	91 %
	Communiquer d'une façon claire, concise et compréhensible et s'assurer d'avoir répondu aux questions		
	Fournir des données exactes et conformes, notamment sur les confirmations de transaction, les états de portefeuille trimestriels, les relevés fiscaux et les sommaires quotidiens de placements accessibles dans le site Web		
Personnel courtois	Accueillir la clientèle avec courtoisie et l'écouter attentivement	95 %	96 %
	Faire preuve de politesse et d'empathie dans les communications		
Équipe compétente	S'assurer que tout le personnel est dûment qualifié	90 %	88 %
	Faire en sorte qu'il soit adéquatement supervisé		
	Lui faire bénéficier d'une formation continue sur les produits et services ainsi que sur les procédures en vigueur		
Démarches faciles	Simplifier au maximum les démarches requises pour ouvrir un compte ou effectuer des transactions à Épargne Placements Québec	88 %	85 %
	Entreprendre dans les meilleurs délais l'exécution des transactions, et ce, quel que soit le moyen utilisé (par téléphone, en personne, par Internet, par courrier ou par télécopieur)		
Services accessibles	Gérer le centre d'appels selon des plages horaires qui vont au-delà des heures habituelles, soit du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, au numéro de téléphone 1 800 463-5229 (sans frais : Canada et États-Unis)	71 %	65 %
	Rendre accessible et tenir à jour le site Web <a href="http://www.epq.gouv.qc.ca">www.epq.gouv.qc.ca</a>		

### Explication des résultats obtenus

Pour l'ensemble des sept dimensions, 90 % des répondants ont accordé une note d'au moins 8 sur 10 en 2021-2022, comparativement à 91 % en 2020-2021. Les résultats liés à chacune des dimensions montrent tout de même que les cibles ont été respectées. Le délai moyen de réponse au téléphone en 2021-2022, qui a atteint 10 minutes, s'est avéré plus important que la cible de 75 secondes. Ce résultat est attribuable à l'approche consolidée mise en place au centre d'appels afin de répondre adéquatement à l'ensemble des besoins des clients lors d'un appel.

— Suivant cette approche, les agents du centre d'appels accompagnent davantage le client pour :

- l'assister dans l'utilisation du site Web transactionnel et lui proposer des façons de maximiser son utilisation de ce site (ex. : réception de documents électroniques plutôt que papier, avis par courriel pour des sommes venant à échéance);
- l'aider à remplir ses dossiers personnels (ex. : adresse courriel, numéro de téléphone cellulaire);
- lui expliquer les différentes fonctionnalités du site Web transactionnel;
- couvrir l'ensemble de son portefeuille (ex. : prendre ses instructions pour les sommes qui viennent à échéance ou pour investir les sommes détenues en liquidités dans des produits à terme).

— Comme les agents consacrent davantage de temps à chaque client pour s'assurer de combler tous ses besoins, ils répondent moins rapidement aux appels entrants, augmentant ainsi le délai moyen de réponse.

Enfin, la pandémie de la COVID-19 a également eu un effet sur les services offerts par les agents au centre d'appels.

### Suivi des plaintes

En 2021-2022, Épargne Placements Québec a reçu une plainte fondée.

Suivi des plaintes	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Taux de plaintes <sup>(1)</sup>	0,00 %	0,00 %

(1) Le taux de plaintes correspond au nombre de plaintes par rapport au nombre d'appels ayant reçu une réponse.

### Mesures fiscales liées au secteur financier

Dans le cadre de l'administration des mesures fiscales pour les centres financiers internationaux (CFI) et les nouvelles sociétés de services financiers (NSSF), en 2021-2022 :

- 86 % des accusés de réception ont été transmis dans un délai de trois jours ouvrables (cible) ou moins. Ce résultat, inférieur à celui de l'année précédente (99 %), s'explique principalement par les divers moyens d'envoi des demandes utilisés par la clientèle (via le portail sécurisé Biblio, par courriel et par la poste), ce qui a causé des délais pour vérifier leur réception.
- 97 % des dossiers ont été traités dans un délai de 90 jours (cible) ou moins. Ce pourcentage inclut les dossiers pour lesquels un délai était justifié, comme les dossiers incomplets.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2021-2022.

### Sommaire des résultats des engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Transmettre un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables	Pour 80 % des demandes	99 %	86 %
Traiter la demande relative à un CFI ou à une NSSF <sup>(1)</sup> dans un délai de 90 jours <sup>(2)</sup> après la réception du dossier complet	Pour 100 % des demandes	81 %	97 %

(1) Les mesures fiscales pour les CFI incluent les transactions financières internationales, les activités de soutien administratif pour le compte d'une tierce partie et les activités financières découlant d'un contrat d'impartition. La mesure pour les NSSF comprend les mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers au Québec. Selon le cas, ces mesures donnent droit à un crédit d'impôt remboursable ou non remboursable.

(2) La cible prévue par la DSC est passée de 60 jours à 90 jours le 1<sup>er</sup> avril 2021.

## Programme d'aide financière à l'investissement

Le Programme d'aide financière à l'investissement vise l'octroi aux entreprises industrielles admissibles, qui réalisent un ou des projets d'investissement admissibles, d'une aide du gouvernement sous la forme d'une réduction des coûts d'électricité de leurs établissements visés.

Pour l'année 2021-2022, 28 demandes d'admissibilité ont été attestées dans le cadre du Programme d'aide financière à l'investissement, 33 demandes d'admissibilité ont été reçues et 186,1 millions de dollars ont été octroyés sous la forme de rabais.

Aucun délai n'est associé à l'engagement relatif à la transmission d'accusés de réception.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2021-2022.

### Sommaire des résultats des engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Transmettre un accusé de réception dans un délai d'un jour ouvrable	Pour 100 % des demandes	100 %	100 %
Traiter la demande d'admissibilité d'un projet d'investissement au rabais d'électricité dans un délai maximal de 180 jours	Pour 75 % des demandes	87 %	96 %
Répondre à toute plainte reçue par téléphone ou par courriel dans un délai maximal de trois jours ouvrables	Pour 100 % des plaintes reçues	Aucune plainte	Aucune plainte

## 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

### 3.1 Utilisation des ressources humaines

#### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2021-2022	2020-2021	Écart
Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones	28	29	-1
Politiques aux particuliers et à l'économique	56	54	2
Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif	20	23	-3
Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État	48	49	-1
Politiques budgétaires <sup>(1)</sup>	37	60	-23
Relations fédérales-provinciales et politiques financières <sup>(1)</sup>	26	—	26
Financement, gestion de la dette et opérations bancaires et financières	85	86	-1
Comptabilité gouvernementale	144	141	3
Bureau du sous-ministre, secrétariat, affaires juridiques, communications et services administratifs	146	148	-2
<b>Sous-total</b>	<b>590</b>	<b>590</b>	<b>—</b>
Fonds de financement	13	15	-2
<b>Total</b>	<b>603</b>	<b>605</b>	<b>-2</b>

(1) Mouvement de personnel dû à la scission du secteur des politiques budgétaires et financières.  
Source : SAGIR.

## Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité  
(en dollars)

Champs d'activité	2021	2020
Favoriser le perfectionnement des compétences	305 496	296 776
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	90 067	77 210
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	83 623	14 496
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	188 602	150 290
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	82 807	56 380

Évolution des dépenses en formation  
(en jours, sauf indication contraire)

Répartition des dépenses en formation	2021	2020
Proportion de la masse salariale	1,37 %	1,19 %
<b>Nombre moyen de jours de formation par personne</b>		
Personnel d'encadrement <sup>(1)</sup>	2,48	2,35
Professionnels	2,71	2,27
Fonctionnaires	2,46	1,96
<b>Total<sup>(2)</sup></b>	<b>2,64</b>	<b>2,14</b>
Somme allouée par personne <sup>(3)</sup>	1 215 \$	1 002 \$

(1) Sont inclus les titulaires d'emploi supérieur et les cadres.

(2) Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, les professionnels et les fonctionnaires.

(3) Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, les professionnels et les fonctionnaires.

## Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier  
(en pourcentage)

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Taux de départ volontaire	13,1	9,2	10,2

Source : SAGIR.

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	18	14	12

Source : SAGIR.

## Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise<sup>2</sup> : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

### Emplois régionalisés au 31 janvier 2022

(en nombre)

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 <sup>er</sup> octobre 2018 au 31 janvier 2022
21	6

---

<sup>2</sup> Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation, qui ne sont pas visés par le plan.

## 3.2 Utilisation des ressources financières

### Dépenses par programme

#### Dépenses par programme

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Programmes	Budget de dépenses 2021-2022 <sup>(1)</sup>	Dépenses réelles au 31 mars 2022 <sup>(2)</sup>	Dépenses réelles 2020-2021 <sup>(3),(4)</sup>	Écart <sup>(5)</sup>	Variation <sup>(6)</sup>
<b>Programme 1</b> Direction et administration	35 105,3	35 699,3	27 516,9	8 182,4	29,7 %
<b>Programme 2</b> Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	52 078,5	138 762,4	419 140,4	-280 378,1	-66,9 %
<b>Programme 3</b> Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	88 425,3	32 537,9	31 820,3	717,6	2,3 %
<b>Sous-total – Dépenses de programmes</b>	<b>175 609,1</b>	<b>206 999,6</b>	<b>478 477,6</b>	<b>-271 478,0</b>	<b>-56,7 %</b>
Service de la dette	6 199 000,0	6 399 374,3	5 433 978,0	965 396,3	17,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 374 609,1</b>	<b>6 606 373,9</b>	<b>5 912 455,6</b>	<b>693 918,3</b>	<b>11,7 %</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces chiffres sont tirés du *Budget de dépenses 2021-2022 : crédits et dépenses des portefeuilles*, produit par le Secrétariat du Conseil du trésor, et des plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.

(2) Les données sont celles publiées dans les *Comptes publics 2021-2022*.

(3) Ces chiffres ont été produits pour les *Comptes publics 2020-2021* du ministère des Finances.

(4) Cette colonne inclut des dépenses de 210 180,7 k\$ occasionnées par la gestion de la pandémie.

(5) Il s'agit de l'écart entre les dépenses réelles au 31 mars 2022 et les dépenses réelles 2020-2021.

(6) Il s'agit du résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2020-2021.

## Comparaison entre le budget de dépenses et les dépenses réelles au 31 mars 2022

Les dépenses réelles au 31 mars 2022 excluant le service de la dette sont supérieures de 31,4 millions de dollars au budget de dépenses initial.

Cet écart s'explique principalement par la bonification ponctuelle, incluse dans le programme 2, du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 à la suite d'une décision gouvernementale. Cette hausse est atténuée par le fait que les dépenses en lien avec la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé et la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État, toutes deux inscrites dans le programme 3, sont comptabilisées dans d'autres ministères.

## Comparaison entre les dépenses réelles au 31 mars 2022 et les dépenses réelles 2020-2021

Les dépenses réelles au 31 mars 2022 ventilées par programme sont en baisse de 271,5 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles 2020-2021.

Cette diminution est attribuable à plusieurs facteurs, dont :

- la croissance des dépenses de fonctionnement en ressources informationnelles et la variation de la provision pour pertes sur garantie des régimes de retraite administrés par Retraite Québec dans le programme 1;
- la réduction des dépenses dans le programme 2 en raison de décisions non récurrentes du gouvernement du Québec :
  - l'aide d'urgence pour le loyer commercial destinée aux petites entreprises en 2020-2021 (dans le contexte de la pandémie de COVID-19),
  - l'aide financière découlant des rabais d'électricité<sup>3</sup> en 2020-2021,
  - la bonification ponctuelle du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 en 2021-2022.

---

<sup>3</sup> Depuis 2021-2022, ces dépenses sont présentées dans le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux.

## Fonds du Plan Nord

Le Fonds du Plan Nord (FPN) a pour objectif de favoriser le développement et la protection du territoire du Plan Nord. Il est affecté à l'administration de la Société du Plan Nord (SPN) et au financement de ses activités, qui concernent notamment le soutien financier d'infrastructures stratégiques (construction, réfection, entretien ou exploitation), de mesures favorisant le développement du territoire du Plan Nord, la recherche et développement, l'acquisition de connaissances ainsi que le financement de la protection de ce territoire, et de mesures sociales visant à répondre aux besoins des populations qui y habitent.

Le FPN est alimenté par une partie des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire du Plan Nord, par une contribution d'Hydro-Québec et par d'autres revenus qui correspondent aux intérêts générés à partir des sommes dont il dispose.

### Revenus et dépenses du Fonds du Plan Nord

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2021-2022	2020-2021	Écart	Variation
<b>Revenus</b>				
Impôts sur le revenu et les biens	86,0	79,0	7,0	8,9 %
Contribution d'Hydro-Québec	15,0	15,0	—	0,0 %
Intérêts	0,2	0,2	—	0,0 %
<b>Total des revenus</b>	<b>101,2</b>	<b>94,2</b>	<b>7,0</b>	<b>7,4 %</b>
<b>Dépenses</b>				
Subventions octroyées à la Société du Plan Nord	69,3	60,3	9,0	14,9 %
Honoraires professionnels	0,1	0,1	0,0	0,0 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>69,4</b>	<b>60,4</b>	<b>9,0</b>	<b>14,9 %</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>31,8</b>	<b>33,8</b>	<b>-2,0</b>	<b>-5,9 %</b>

Par rapport à l'année financière 2020-2021, les revenus du FPN ont augmenté de 7 millions de dollars en 2021-2022, en raison de la révision à la hausse de la dotation annuelle du FPN, attribuable notamment à la hausse du prix de l'or qui a entraîné une révision à la hausse de la production minière.

Concernant les dépenses, celles-ci ont connu une hausse de 9 millions de dollars en 2021-2022 comparativement à l'exercice financier précédent. Cette hausse est attribuable à une augmentation des subventions à la SPN pour la mise en œuvre du Plan d'action nordique 2020-2023.

## Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux

Le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (FAFICS) a pour objet d'assurer le financement :

- du Programme d'aide financière à l'investissement, lequel permet aux entreprises réalisant un projet admissible d'obtenir une aide financière applicable sous la forme d'un paiement partiel de leurs factures d'électricité;
- de la compensation d'Hydro-Québec pour les diminutions de tarifs résultant des contrats spéciaux déterminés par le ministre des Finances et conclus après le 31 décembre 2016.

Les revenus du FAFICS sont constitués de l'affectation d'une portion du dividende d'Hydro-Québec.

### Revenus et dépenses du Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2021-2022	2020-2021	Écart	Variation
<b>Revenus</b>				
Dividende d'Hydro-Québec	222,4	161,3	61,1	37,9 %
<b>Total des revenus</b>	<b>222,4</b>	<b>161,3</b>	<b>61,1</b>	<b>37,9 %</b>
<b>Dépenses</b>				
Subventions	222,4	161,3	61,1	37,9 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>222,4</b>	<b>161,3</b>	<b>61,1</b>	<b>37,9 %</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Par rapport à l'exercice financier 2020-2021, les revenus et les dépenses du FAFICS ont augmenté de 61,1 millions de dollars. Cette hausse s'explique principalement par le fait que, conformément aux dispositions de la Loi concernant le Programme d'aide financière à l'investissement et instituant le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (RLRQ, chapitre P-30.1.1), l'exercice financier 2021-2022 a constitué la première année où le fonds a été utilisé pour le paiement partiel des coûts d'électricité des entreprises bénéficiaires du Programme d'aide financière à l'investissement.

## Fonds de lutte contre les dépendances

Le Fonds de lutte contre les dépendances (FLCD) est institué au ministère des Finances par la Loi sur la Société des alcools du Québec (RLRQ, chapitre S-13).

La Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions (2022, chapitre 3), sanctionnée le 24 février 2022, est venu changer le nom du Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis.

Les revenus du FLCD proviennent principalement :

- des sommes payées par la Société québécoise du cannabis (SQDC) à titre de dividendes;
- de la composante québécoise du droit d'accise applicable sur les produits du cannabis.

Ses dépenses sont affectées principalement :

- au virement des sommes attribuées au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC);
- à la prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même qu'à la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

Pour 2021-2022, la majorité des revenus a été versée au FPRMC. Le ministre des Finances peut désigner un ministre à qui il permet de venir porter des sommes au débit du FLCD pour la réalisation d'activités de prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même que pour la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

Par rapport à l'exercice financier 2020-2021, les revenus ont augmenté de 15,9 millions de dollars. Le déploiement progressif du réseau de succursales de la SQDC partout au Québec est la principale explication de cette augmentation des revenus, qui provient de son dividende et de la composante québécoise du droit d'accise.

Pour leur part, les dépenses ont augmenté de 21 millions de dollars en 2021-2022. Cette hausse découle de l'augmentation du versement effectué au FPRMC et de la désignation du ministre de la Santé et des Services sociaux afin qu'il mette en œuvre des initiatives de lutte contre les dépendances.

### Revenus et dépenses du Fonds de lutte contre les dépendances

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2021-2022	2020-2021	Écart	Variation
<b>Revenus</b>				
Taxes à la consommation – Composante québécoise du droit d'accise	82,2	75,6	6,6	8,7 %
Dividendes – SQDC	75,7	66,5	9,2	13,8 %
Intérêts	0,1	—	0,1	—
<b>Total – Revenus</b>	<b>158,0</b>	<b>142,1</b>	<b>15,9</b>	<b>11,2 %</b>
<b>Dépenses</b>				
Subventions	100,8	81,5	19,3	23,7 %
Financement relatif à la réalisation des activités policières	10,9	9,2	1,7	18,5 %
Autres dépenses	0,1	0,1	—	—
<b>Total – Dépenses</b>	<b>111,8</b>	<b>90,8</b>	<b>21,0</b>	<b>23,1 %</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>46,2</b>	<b>51,3</b>	<b>(5,1)</b>	<b>(9,9 %)</b>

### 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

#### Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

En appui aux orientations et aux objectifs du Plan stratégique 2019-2023, le Ministère a établi un plan directeur en ressources informationnelles 2019-2023, qui fait notamment état de la vision de la contribution des ressources informationnelles. Il prend en compte les projets, les capacités, les investissements et les dépenses ainsi que la gestion de la performance et des risques.

Le plan directeur est appuyé par une vision et six orientations, qui permettent une compréhension commune et claire de la contribution des ressources informationnelles à la mission de l'organisation, et facilitent ainsi la mobilisation de tous pour une plus grande efficacité.

Afin de répondre aux enjeux ministériels et de concrétiser sa vision en matière de transformation numérique, le Ministère a poursuivi sa démarche de transformation organisationnelle.

- Réalisation de travaux menant à la concrétisation d'une gouvernance intégrée de l'information.
  - Le comité ministériel de gouvernance en ressources informationnelles a été constitué par l'appui d'une charte, et trois séances ont été tenues au cours de l'année 2021-2022.
  - Trois bureaux de projets sectoriels ont été formés, et leur mandat est en voie d'élaboration.
  - Les comités ministériels de la sécurité de l'information et de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels soutiennent cette structure de gouvernance intégrée.
  - Les travaux entourant l'établissement d'une architecture d'entreprise (AE) ont permis :
    - l'appropriation de ce qu'est l'AE et le positionnement de celle-ci au Ministère;
    - la livraison, dans l'action, d'une AE minimum viable;
    - l'établissement d'une démarche de réalisation adaptée à la maturité;
    - la constitution d'équipes multidisciplinaires de conception.
- Travaux d'avant-projet et de planification pour la modernisation de la prestation électronique de services (PES) du Ministère.
  - Les trois directions responsables des services destinés aux entreprises inclus dans la déclaration de services aux citoyens du Ministère, soit le congé fiscal pour grands projets d'investissement, les mesures fiscales liées au secteur financier et le Programme d'aide financière à l'investissement, proposent un parcours informatisé pour le traitement des demandes, et ce, par l'entremise de divers modes d'accès numériques pour le client. Ainsi, elles souhaitent pouvoir interagir de manière directe, moderne et efficace avec leurs clientèles et poursuivre leurs actions en matière de transformation numérique, et ce, en lien avec les orientations du gouvernement du Québec en la matière.
  - La solution visée permettra de répondre aux besoins d'affaires et d'escompter plusieurs bénéfices :
    - réduire le nombre de ressources et le temps consacré à la saisie, à la vérification et à la validation des données;
    - disposer d'information de qualité pour éviter les allers-retours avec la clientèle;
    - améliorer l'efficacité dans le suivi des demandes et l'implication du client;
    - unifier et simplifier la documentation;
    - faciliter et simplifier les échanges et interactions avec les entreprises, notamment pour la cueillette d'information et le suivi de l'avancement de l'analyse des demandes;
    - réduire l'utilisation du courrier et du courriel en les remplaçant par des services numériques tels les tableaux de bord et les tableaux d'état d'avancement du processus;
    - tirer profit d'une seule solution technologique considérée comme une fondation de la PES et qui permet la mise en place de plusieurs solutions d'affaires distinctes.

- Cette solution consiste en la mise en place des fondations de la PES, qui sera composée, pour chacun des services, d'un portail Web accessible à la clientèle et d'un ensemble d'outils pour le suivi et le traitement des demandes par le personnel du Ministère et permettant l'interaction avec les clients ainsi que la diffusion d'information.
- Travaux visant à construire la vision de la pratique de gestion et de valorisation des données au Ministère :
- des ateliers de travail ont été tenus avec les représentants de chacun des secteurs du Ministère;
  - un rapport permettant d'établir une compréhension commune de la gestion des données numériques a été réalisé;
  - un rapport visant à proposer une vision en matière de gestion des données numériques ministérielles a été produit;
  - une feuille de route a été déposée afin de réaliser cette vision.

### Apport des ressources informationnelles à la prestation de services et à l'efficacité ministérielle

Au cours de l'année 2021-2022, la contribution des ressources informationnelles à la prestation de services et à l'efficacité ministérielle s'élève à 12 388,7 milliers de dollars. Elles ont apporté un appui indispensable à la réalisation de la mission du Ministère en assurant le bon fonctionnement des systèmes et en maintenant la sécurité des infrastructures technologiques.

### Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2021-2022

(en milliers de dollars)

Type d'intervention	Investissements	Dépenses
<b>Projets<sup>(1)</sup></b>		
Élaboration d'un modèle d'optimisation pour les projections d'émissions de gaz à effet de serre au Québec	31,6	—
Programme de consolidation des centres de traitement informatique et de l'optimisation du traitement et du stockage	—	1 006,7
Remplacement du système de mission de saisie des informations financières des organismes autres que budgétaires, des fonds spéciaux et des cégeps	119,1	28,9
<b>Sous-total – Projets</b>	<b>150,7</b>	<b>1 035,6</b>
Activités <sup>(2)</sup>	332,7	10 869,7
<b>TOTAL</b>	<b>483,4</b>	<b>11 905,3</b>

(1) Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

(2) Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Plusieurs projets et initiatives numériques ont créé de la valeur pour le Ministère pour ce qui est de l'atteinte des objectifs par la gouvernance intégrée de l'information.

## Projets

Nom du projet	Description	Bénéfices escomptés
Élaboration d'un modèle d'optimisation pour les projections d'émissions de gaz à effet de serre au Québec	Ce projet terminé au début de l'année 2021-2022 a été réalisé conjointement avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. En a résulté le développement d'un modèle de projection des émissions de gaz à effet de serre basé sur le générateur de modèles TIMES, conçu par l'Agence internationale de l'énergie.	<p>Mesurer le niveau de progression vers l'atteinte de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % entre 1990 et 2030.</p> <p>Estimer la répartition optimale des efforts à réaliser pour atteindre la cible de 2030 au Québec tout en réduisant au minimum les coûts financiers pour les ménages, les entreprises et les gouvernements.</p> <p>Analyser de façon plus détaillée et approfondie les effets des mesures, des politiques, des stratégies, des plans d'action, des trajectoires et des réglementations concernant la lutte contre les changements climatiques.</p>
Mise à niveau du système de mission de saisie des informations financières des organismes autres que budgétaires, des fonds spéciaux et des cégeps	Ce projet réalisé et terminé en 2021-2022 a permis le développement d'une nouvelle solution pour le volet de la saisie des états financiers, avec l'utilisation de technologies récentes.	<p>Bénéficier d'un soutien technologique et d'une évolution possible de la solution d'affaires pour répondre aux besoins.</p> <p>Éliminer le renouvellement du soutien technique des licences, générant ainsi une économie annuelle récurrente.</p> <p>Améliorer l'efficacité et la sécurité des transactions avec la clientèle.</p>
Programme de consolidation des centres de traitement informatique et de l'optimisation du traitement et du stockage	<p>Ce projet, chapeauté par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), consiste à déplacer prioritairement le traitement et le stockage des organismes publics ainsi que des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur mentionnés dans le décret numéro 596-2020 vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les offres de services de nuages externes qualifiées par le Courtier en infonuagique du gouvernement du Québec;</li> <li>▪ un nouveau service gouvernemental en traitement et en stockage (nuage gouvernemental) pour les organismes publics dont les charges ne peuvent être transférées dans le nuage externe;</li> <li>▪ les centres de traitement informatique gérés par le MCN.</li> </ul>	<p>Adopter les meilleures pratiques en matière de traitement et de stockage.</p> <p>Maximiser la pérennité des infrastructures.</p> <p>Atténuer la rareté de l'expertise spécialisée dans ce domaine et concentrer une masse critique d'expertise en gestion des centres de traitement informatique.</p> <p>Réaliser une économie à l'échelle gouvernementale.</p>

**Initiatives numériques en adéquation avec l'une des deux orientations gouvernementales de la Stratégie de transformation numérique 2019-2023**

Nom de l'initiative numérique	Description	Bénéfices escomptés
<b>Orientation : Relations adaptées à la réalité des citoyens</b>		
Optimisation de la mise à jour du modèle SEQUENCE	Optimisation et automatisation du processus	Améliorer l'efficacité et l'efficience du modèle.
Service commun de gestion des identités et des accès	Intégration, dans un portail unique, des outils d'authentification et de gestion des accès aux systèmes informatiques partagés avec les partenaires externes du Ministère	Permettre une gestion efficiente et sécuritaire des identités et des accès par : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le rehaussement de la sécurité et de la cybersécurité;</li> <li>▪ la diminution des coûts;</li> <li>▪ l'optimisation grâce à l'intégration, en un seul module, de l'ensemble des applications visées.</li> </ul>
<b>Orientation : Administration publique innovante, efficiente et transparente</b>		
Informatisation des opérations de l'audit interne	Optimisation de l'ensemble des processus	Augmenter la maturité des opérations. Éliminer le papier.
Amélioration de la gestion des processus des ressources informationnelles selon les bonnes pratiques ITIL	Travaux en cours pour la mise en place de six initiatives basées sur des normes internationales de qualité, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ gestion des actifs informationnels et des configurations;</li> <li>▪ gestion des changements;</li> <li>▪ gestion des incidents;</li> <li>▪ fonction du centre de services;</li> <li>▪ gestion des demandes de service (requêtes);</li> <li>▪ gestion des problèmes.</li> </ul>	Améliorer la qualité des services et de l'assistance aux utilisateurs.

## 4. AUTRES EXIGENCES

### 4.1 Gestion et contrôle des effectifs

#### Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	167 309	255 <sup>(1)</sup>	167 564	91,8
Personnel professionnel	743 416	18 810	762 226	417,4
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	159 444	4 043	163 487	89,5
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	—	—	—	—
<b>Total 2021-2022</b>	<b>1 070 169</b>	<b>23 108</b>	<b>1 093 276</b>	<b>598,6</b>
<b>Total 2020-2021</b>			<b>1 065 723</b>	<b>583,5</b>

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les étudiantes et étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

(1) Il s'agit d'heures supplémentaires effectuées avant la promotion à titre de personnel d'encadrement.

Sources : SINBAD et SAGIR.

Le suivi et le contrôle de l'effectif s'effectuent en heures rémunérées. Pour l'année 2021-2022, la cible d'heures rémunérées était de 1 070 938 pour le Ministère et de 29 500 pour le Fonds de financement. Le total de la cible d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) pour les deux entités est de 602,5. Pour l'année 2021-2022, ces dernières ont utilisé un total de 598,6 ETC.

Le Ministère a suivi les cibles d'utilisation de ses effectifs tout au long de l'année. Les possibilités d'embauche ont été octroyées selon le respect des cibles.

#### Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique peut notamment être une personne morale de droit privé ou une société en nom collectif, en commandite ou en participation.

**Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022**

	Nombre	Valeur
Contrat de service avec une personne physique (dans les affaires ou non)	1	60 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	41	76 845 762 \$
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>76 905 762 \$</b>

## 4.2 Développement durable

### Sommaire des résultats relatifs au Plan d'action de développement durable 2015-2020

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
<b>Objectif gouvernemental 1.1</b>				
1.1 Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation du papier et la réduction du transport de documents	Révision d'activités administratives dans le but de réduire l'impression et la transmission de documents	D'ici 2022, au moins 4 procédures ayant été revues	4 procédures revues entre 2015 et 2022	Cible atteinte
1.2 Réduction du nombre d'impressions	Diminution des dépenses d'impression au Ministère (par rapport à l'année de référence 2019-2020)	35 % de diminution en dépenses d'impression par rapport à l'année de référence	51 % de diminution en dépenses d'impression par rapport à l'année de référence	Cible atteinte
1.3 Réalisation d'événements écoresponsables	Nombre de huis clos budgétaires écoresponsables	100 % des huis clos budgétaires qui sont écoresponsables	Huis clos budgétaire 2021-2022 écoresponsable	Cible atteinte
1.4 Intégrer des considérations écoresponsables aux lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle du Ministère	Ajout d'une clause sur le développement durable aux lignes internes	Utilisation de la clause dans tous les contrats, si elle s'applique	Utilisation de la clause dans tous les contrats, lorsqu'elle est applicable	Cible atteinte
<b>Objectifs gouvernementaux 1.2 et 1.4</b>				
2. Mettre en œuvre des activités contribuant à l'information et à la sensibilisation du personnel à l'égard de la démarche du développement durable	Nombre d'activités de sensibilisation au développement durable offertes aux employés	2 activités de sensibilisation au développement durable offertes aux employés en 2021-2022	2 activités de sensibilisation au développement durable offertes aux employés réalisés en 2021-2022	Cible atteinte
<b>Objectif gouvernemental 1.3</b>				
3. Poursuivre les consultations lors de l'élaboration de politiques et de stratégies	Nombre de groupes ou d'associations rejoints ou participant aux consultations prébudgétaires	Au moins 60 groupes rencontrés en 2021-2022	95 groupes rencontrés en 2021-2022	Cible atteinte
<b>Objectif gouvernemental 1.5</b>				
4. Mettre en valeur la culture dans les stratégies de développement économique	Nombre de groupes ou d'associations représentant la culture participant aux consultations prébudgétaires	Rencontrer au moins 5 % de groupes ou d'associations représentant la culture	8 % des groupes rencontrés en 2021-2022	Cible atteinte
<b>Objectif gouvernemental 2.3</b>				
5. Promouvoir l'écofiscalité	Offre d'une formation sur l'écofiscalité aux ministères et organismes	Au moins une séance de formation sur l'écofiscalité offerte en 2021-2022	Une séance de formation sur l'écofiscalité offerte en 2021-2022	Cible atteinte

### **4.3 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics**

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics a pour objet de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis, ou sur le point d'être commis, à l'égard d'un organisme public et d'établir un régime général de protection contre les représailles dans l'intérêt public.

Pour répondre aux exigences de la loi, le Ministère a instauré une procédure de divulgation et a élaboré un formulaire Web sécurisé.

La procédure a été établie afin que les employés puissent faire une divulgation de manière anonyme et que les informations transmises soient traitées confidentiellement.

Le Ministère n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de la dernière année.

## 4.4 Accès à l'égalité en emploi

### Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2022

Nombre de personnes occupant un poste régulier	575
--	-----

Source : SAGIR.

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2021-2022

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
40	34	52	29

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

### Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2021-2022

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées en 2021-2022	Nombre de membres des MVE embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi
Régulier	40	15	1	0	0	16	40,0 %
Occasionnel	34	11	1	0	1	13	38,2 %
Étudiant	52	13	0	0	2	15	28,8 %
Stagiaire	29	5	0	0	1	6	20,7 %

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi (en pourcentage)

Statut d'emploi	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Régulier	40,0	27,3	13,2
Occasionnel	38,2	37,9	40,9
Étudiant	28,8	22,9	22,9
Stagiaire	20,7	24,1	35,7

**Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020
Anglophones	3	0,5 %	3	0,5 %	2	0,4 %
Autochtones	2	0,3 %	3	0,5 %	3	0,5 %
Personnes handicapées	2	0,3 %	2	0,3 %	5	0,9 %

Source : SAGIR.

**Évolution de la présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020
Montréal et Laval	3	37,5 %	4	66,7 %	4	57,1 %
Capitale-Nationale	77	13,2 %	67	11,5 %	71	12,2 %

Note : Pour 2022, les données fournies datent du 24 mars.

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

**Présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022**

Groupe cible	Nombre	Taux de présence
Minorités visibles et ethniques	6	7,6 %

Note : Les données fournies datent du 21 mars 2022.

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

## Femmes

### Taux d'embauche des femmes en 2021-2022 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	40	34	52	29	155
Nombre de femmes embauchées	20	19	23	17	79
Taux d'embauche des femmes	50,0 %	55,9 %	44,2 %	58,6 %	51,0 %

Source : SAGIP.

### Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement <sup>(1)</sup>	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	92	401	63	19	—	575
Femmes	29	204	51	19	—	303
Taux de représentativité des femmes	31,5 %	50,9 %	81,0 %	100,0 %	—	52,7 %

(1) Sont inclus les titulaires d'emploi supérieur et les cadres.

Source : SAGIP.

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de dossiers soumis en lien avec le PDEIPH

Automne 2021 (cohorte 2022)	Automne 2020 (cohorte 2021)	Automne 2019 (cohorte 2020)
Aucun	Aucun	Aucun

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

2021-2022	2020-2021	2019-2020
Aucun	Aucun	Aucun

Autres mesures ou actions en 2021-2022 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Élaborer le plan d'action à l'égard des personnes handicapées	L'ensemble des employés	603
Diffuser une manchette pour informer le personnel de la publication du plan d'action et l'inviter à en prendre connaissance	L'ensemble des employés	603
Diffuser un communiqué sur le projet DuoEmploi – Jumelage avec les personnes handicapées pour un stage d'une journée	Les gestionnaires	92
Sensibiliser l'ensemble des gestionnaires du Ministère au PDEIPH	Les gestionnaires	92
Diffuser dans l'intranet une manchette à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées 2021	L'ensemble des employés	603
Diffuser dans l'intranet une manchette à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées 2021	L'ensemble des employés	603
Diffuser une manchette pour faire connaître la campagne « Entreprise inclusive. Entreprise d'avenir »	L'ensemble des employés	603
Diffuser une manchette pour promouvoir le thème de la Semaine québécoise des personnes handicapées 2021, « Une société inclusive, un geste à la fois »	L'ensemble des employés	603

## 4.5 Allègement réglementaire et administratif

### Allègement réglementaire

Le ministère des Finances est assujéti à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, *Pour une réglementation intelligente*. Selon cette politique, des comptes doivent être rendus concernant les réalisations découlant des engagements annoncés en matière d'allègement réglementaire et administratif.

En effet, depuis plusieurs années, le gouvernement déploie des efforts importants afin de réduire le fardeau réglementaire et administratif des Québécois. À cet effet, au cours de l'année 2021-2022, des travaux ont été entrepris pour mettre en place un portail Web accessible aux entreprises clientes des programmes administrés par le Ministère, soit le congé fiscal pour grands projets d'investissement, les mesures fiscales liées au secteur financier et les programmes d'aide financière à l'investissement. Cette solution informatique permet d'escompter plusieurs bénéfices, comme ceux-ci :

- disposer d'information de qualité pour éviter les allers-retours avec la clientèle;
- unifier et simplifier la documentation;
- faciliter et simplifier les échanges et les interactions avec les entreprises, entre autres pour la cueillette d'information et le suivi de l'avancement de l'analyse des demandes.

### Mesures fiscales pour les particuliers et les entreprises

Au cours de l'année financière 2021-2022, le ministère des Finances est intervenu à plusieurs occasions pour simplifier le régime fiscal, mais surtout dans l'intention d'alléger le fardeau qui incombe aux contribuables québécois, notamment en raison de la COVID-19. Cette intervention s'est manifestée par :

- la publication de neuf bulletins d'information;
- l'annonce des mesures fiscales dans les renseignements additionnels du budget publiés le 22 mars 2022.

### Allègements administratifs pour les ménages en temps de pandémie

En 2021-2022, le Ministère a posé des gestes concrets pour réduire le fardeau administratif et réglementaire en temps de pandémie.

Un communiqué de presse publié en décembre 2021 a annoncé la prolongation de la démarche simplifiée permettant aux citoyens de déduire leurs dépenses de télétravail pour les années d'imposition 2021 et 2022.

- Dans le cadre de cette démarche simplifiée, l'employeur n'a pas à fournir le formulaire *Conditions générales d'emploi* (TP-64.3) exigé pour l'utilisation de la méthode détaillée et le travailleur n'a pas à conserver les pièces justificatives nécessaires à la vérification de la déduction demandée.
- De plus, un outil de calcul a été mis en place par le Ministère afin d'aider les citoyens à choisir entre la méthode simplifiée et la méthode détaillée selon leur situation.

## Mesures fiscales pour les particuliers et les entreprises (suite)

### Allègements administratifs pour aider les ménages à faire face à la hausse du coût de la vie

Deux mesures importantes ont été mises en place par le Ministère en 2021-2022 pour aider les ménages à faire face à la hausse du coût de la vie. Les personnes bénéficient de ces mesures sans avoir à en faire la demande.

- La prestation exceptionnelle pour le coût de la vie, dont l'instauration a été annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2021, a été versée automatiquement dès janvier 2022 à tous les bénéficiaires du crédit d'impôt remboursable pour solidarité.
- De plus, le versement du montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$, annoncé dans le budget de mars 2022, est effectué après la production de la déclaration de revenus de tous les adultes ayant un revenu de 100 000 \$ ou moins.

### Amélioration de l'accessibilité aux services de procréation assistée

Le bulletin d'information publié le 10 novembre 2021 a annoncé des allègements visant à améliorer l'accessibilité aux services de procréation assistée. Ainsi, les trois conditions suivantes ont été retirées à l'égard des frais payés après le 14 novembre 2021 admissibles au crédit d'impôt remboursable pour traitement de l'infertilité :

- ni le particulier ni la personne avec laquelle il forme le projet parental n'ont un enfant avant le début du traitement de fécondation in vitro (FIV);
- un médecin atteste que ni le particulier ni la personne avec laquelle il forme le projet parental n'ont subi de stérilisation chirurgicale par vasectomie ou ligature des trompes, selon le cas, pour des raisons qui ne sont pas strictement médicales;
- les frais sont attribuables à au plus un seul et même cycle de FIV d'une femme âgée de 36 ans ou moins et à au plus deux seuls et mêmes cycles de FIV d'une femme âgée de 37 ans ou plus.

### Modification aux règles régissant l'interruption de la prescription

Avec le souci de rendre le régime fiscal plus juste et équitable pour l'ensemble des contribuables québécois ayant une dette fiscale non prescrite, la Loi sur l'administration fiscale sera modifiée, à la suite d'une annonce faite dans le budget de mars 2022, afin d'y retirer la compensation à titre de motif d'interruption du délai de prescription de 10 ans lorsqu'un contribuable ayant droit à un remboursement par suite de l'application d'une loi fiscale est aussi débiteur en vertu d'une telle loi ou sur le point de l'être et que le ministre du Revenu affecte ce remboursement au paiement de la dette fiscale de ce contribuable.

### Refonte des crédits d'impôt pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement a renouvelé son appui à la production et à la consommation de biocarburants et d'huile pyrolytique au Québec par la mise en place de deux nouveaux crédits d'impôt, soit le crédit d'impôt pour la production de biocarburants au Québec et le crédit d'impôt pour la production d'huile pyrolytique au Québec. Cette refonte des crédits d'impôt est basée sur une approche de développement économique et de transition énergétique qui est plus favorable à la production de biocombustibles liquides au Québec, plus ambitieuse en matière de réduction d'émissions de gaz à effets de serre et plus engagée en faveur de la transformation et de la modernisation du secteur forestier, afin de valoriser la biomasse forestière résiduelle.

## 4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

### Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	80
---------------------------------	----

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	58	10	—
21 à 30 jours	9	1	—
31 jours ou plus (le cas échéant)	—	3 <sup>(1)</sup>	—
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>14</b>	<b>—</b>

(1) Deux demandes ont été fermées après 91 jours, les demandeurs n'ayant pas donné suite aux demandes de précision du Ministère. Une demande a été traitée dans un délai de 69 jours et le demandeur a été informé des délais supplémentaires dus à la particularité de la demande.

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi <sup>(1)</sup> invoquées
Acceptée (entièrement)	16	7	—	9, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 47, 48, 49, 53, 54, 57, 67, 84, 88.1, 171 Articles relatifs à la Loi sur l'administration fiscale : 31.1.1, 69, 71
Partiellement acceptée	23	—	—	
Refusée (entièrement)	5	2	—	
Autres <sup>(2)</sup>	23	5	—	

(1) Il s'agit de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

(2) Comprend les demandes d'accès qui sont dirigées vers d'autres ministères ou organismes, celles pour lesquelles les articles de la Loi sur l'administration fiscale sont invoqués ainsi que les demandes de renseignements personnels, de documents ou de fourniture de renseignements fondées sur certaines lois fiscales mentionnées qui sont inopposables au gouvernement du Québec.

### Nombre de demandes d'accommodement et d'avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	—
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	—

## Diffusion de l'information

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le ministère des Finances diffuse sur son site Web les documents et les renseignements administratifs qui le concernent.

## Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Le Comité ministériel sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels (CMAIPRP) a tenu deux rencontres. Cela a notamment été l'occasion de faire état du volume des demandes et de l'évolution de leur traitement ainsi que de prendre connaissance des dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels et des actions à entreprendre en vue de répondre aux nouvelles exigences qui entreront en vigueur en septembre 2022, 2023 et 2024.

Une activité de sensibilisation sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a été présentée au personnel du Contrôleur des finances.

Une manchette intranet a été diffusée pour sensibiliser les employés du Ministère à l'importance de la gestion adéquate des courriels.

## Formations relatives à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée

Des membres du CMAIPRP ont suivi des formations, parmi lesquelles :

- des formations dans le cadre du Programme de formation professionnelle en accès à l'information et en protection des renseignements personnels (Université de Montréal et Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée [AAPI]);
- *Les enjeux des changements législatifs et jurisprudentiels sur les pratiques professionnelles en protection de la vie privée* (AAPI);
- *Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée : une bonne pratique pour protéger les renseignements personnels* (AAPI).

## 4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

### Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : 1	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles : Une nouvelle faisant connaître le mandataire et les membres du comité permanent a été publiée dans l'intranet.	Oui

### Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : Janvier 2017	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : Le comité permanent a mis à jour la politique et l'a soumise à l'Office dans les délais convenus, le 13 janvier 2022; l'Office en a accusé réception le 18 février, et ne l'avait toujours pas approuvée le 31 mars.	Non

### Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles : La nouvelle faisant connaître le comité permanent portait aussi sur la politique linguistique. Cette politique est incluse depuis septembre 2021 dans les documents d'information destinés aux nouveaux employés et a été mise en évidence sur la page d'accueil de <i>La référence. Guide d'harmonisation des pratiques rédactionnelles du Ministère</i> , qui se trouve dans l'intranet. Enfin, quelques capsules linguistiques, visant notamment à promouvoir l'application de la politique et l'utilisation d'un français de qualité, ont été publiées.	Oui

## 4.8 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, grâce à de meilleures pratiques, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité, et à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Conformément à cette politique, les ministères et organismes sont tenus d'effectuer une reddition de comptes annuelle sur la tarification des biens et services.

En conformité avec sa mission, le ministère des Finances présente, lors du discours sur le budget, des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier du gouvernement. Le jour du dépôt du budget à l'Assemblée nationale, le Ministère doit tenir une séance à huis clos afin de faire connaître aux représentants des médias et des groupes socioéconomiques les choix budgétaires du gouvernement.

Comme le discours sur le budget est un bien public, la divulgation de son contenu n'est pas tarifée, tout comme celle des documents remis aux participants à cette occasion.

Une exception doit toutefois être considérée : lors du huis clos budgétaire, un repas est servi puisque la majorité des participants se présentent sur les lieux en début de matinée et ne peuvent les quitter qu'après la levée de ce huis clos, en fin d'après-midi. Une contribution est perçue auprès des représentants des groupes socioéconomiques, des fiscalistes, des économistes et des représentants des médias pour couvrir les frais de repas en quasi-totalité.

### Niveau de financement des services tarifés

Services tarifés	Revenus probables <sup>(1)</sup> en 2021-2022	Coût des services	Niveau de financement atteint
Service de repas lors du huis clos du 22 mars 2022 et frais afférents	16 736 \$	18 648 \$	90 %

(1) Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués pour les comptes publics 2021-2022 du gouvernement ne seront pas terminés.

Le niveau de la contribution demandée a été réévalué à l'hiver 2022 en vue du discours sur le budget 2022-2023. Par ailleurs, il est prévu que la tarification soit révisée selon l'évolution des coûts engagés.

Au cours de l'exercice 2021-2022, il n'y a pas eu de nouveaux biens ou services tarifés. De plus, le Ministère n'avait aucun bien ou service pouvant être assujéti à la Politique de financement des services publics qui n'était pas tarifé.

